

A LA UNE

Crise au Moyen-Orient : La CGF se mobilise au service de ses adhérents

Face à la crise actuelle au Moyen-Orient, de nombreuses conséquences peuvent impacter les entreprises dans les prochaines semaines :

- perturbations des chaînes d'approvisionnement,
- tensions sur les marchés,
- enjeux de sécurité,
- incertitudes logistiques et financières,
- tensions sur les disponibilités énergétiques et augmentations des prix de l'énergie (gaz, électricité, gazole routier...)

En lien avec le MEDEF et la CPME, la CGF se mobilise pour répondre au mieux aux besoins et problématiques rencontrés par ses adhérents.

Afin d'anticiper les impacts potentiels du conflit sur le secteur du commerce de gros, les transmettre aux pouvoirs publics pour identifier des solutions, la CGF a mis en place un dispositif pour recueillir les difficultés rencontrées par ses adhérents.



Envolée des prix du gazole et du gaz : quelle incidence sur les prix de transport ?

La situation exceptionnelle générée par le conflit actuel au Moyen-Orient va se traduire par une augmentation des prix du gazole et du gaz, les deux principales énergies utilisées dans le transport routier de marchandises.

Dans ce contexte, la CGF a mis à jour sa note technique sur le dispositif communément appelé « indexation carburant des prix de transport » qui s'applique dorénavant quelle que soit l'énergie utilisée.

[Lien vers la note CGF
\[Adhérents\]](#)



Décret tertiaire - Arrêté valeurs absolues : la CGF engage un recours contentieux devant le conseil d'État

L'arrêté du 1er août 2025 modifie le cadre des obligations de réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments tertiaires.

Face à l'inquiétude des entreprises, 19 organisations professionnelles du commerce, dont la CGF, engagent un recours contentieux devant le Conseil d'État et alertent sur les conséquences économiques et patrimoniales de ces nouvelles obligations :

— Les seuils fixés en valeur absolue, non adaptés à la diversité des formats et des modèles économiques, rendent l'objectif inatteignable pour de très nombreux établissements, y compris les plus performants. Le risque ? Devoir réduire l'activité de l'établissement au détriment de l'économie.

— Un impact sur la valeur des actifs en raison de l'intégration de la mention de "non-conformité" dans les actes de vente ou les baux. Ce qui conduirait à déclasser certains bâtiments, quelques mois après leur construction ou rénovation.

Les entreprises du commerce de détail et du commerce de gros sont engagées depuis plusieurs années dans la réduction de leur empreinte énergétique. Mais attention à ne pas passer à côté de l'objectif initial avec des seuils inatteignables.

Les 19 organisations appellent à :

- une révision des valeurs absolues applicables au commerce,
- une prise en compte plus fine des spécificités sectorielles,
- une meilleure articulation avec la réglementation en vigueur en matière de construction.

[Lien vers le communiqué de presse](#)



Municipales 2026 : Comment concilier gestion du foncier logistique et vitalité économique des territoires ?

À quelques jours du 1er tour des élections municipales, focus sur les propositions de la CGF pour adapter le foncier logistique et les infrastructures aux réalités économiques des grossistes :

- Encourager la verticalisation des entrepôts.
- Réhabiliter les friches industrielles pour y installer des activités logistiques.
- Dédier des zones spécifiques aux activités de gros et logistique.
- Faciliter l'accès aux sites logistiques (voirie, aires de livraison, stationnement).

En approvisionnant quotidiennement plus d'un million de clients professionnels (restauration, collectivités, artisans, pharmacies, garages...), les grossistes représentent un levier d'attractivité territoriale.

Ces propositions s'inscrivent dans le *Manifeste* de la CGF, adressé aux futurs élus autour de six enjeux : emploi, logistique urbaine, ancrage territorial, foncier logistique, fiscalité locale et marchés publics.

Manifeste CGF



Mission flash sur l'électrification des poids lourds : la contribution de la CGF

Dans le cadre de la mission flash conduite par les députés Jean-Marie Fievet et Gérard Leseul, la CGF a produit une contribution qui souligne le rôle majeur du commerce de gros dans la logistique et son implication face aux enjeux de décarbonation des poids lourds.

C'est d'ailleurs l'objet du plan volontaire de décarbonation publié fin 2025 par la CGF incluant notamment les flottes propres et les achats de transport.

Parmi les messages portés par la CGF :

- Un mix énergétique nécessaire, la décarbonation ne peut se limiter à la seule électrification des véhicules ;
- Une visibilité réglementaire et fiscale indispensable compte tenu des cycles d'investissement longs et d'un coût d'investissement électrique encore défavorable ;
- Des aides publiques existantes (CEE, suramortissement, TIRUERT) indispensables mais insuffisantes ;
- Une réserve face à toute obligation contraignante imposée aux chargeurs au regard du risque de survenance "d'effets frontières" au profit d'une approche fondée sur le dialogue contractuel, la robustesse juridique, la progressivité et la neutralité technologique pour concilier transition écologique et compétitivité;
- Rappeler les principaux freins à une électrification massive : le coût d'achat, l'autonomie, la capacité d'emport des véhicules, une offre constructeur très limitée sur certains segments, de lourdes contraintes sur les infrastructures de recharge.

Contribution de la CGF [Adhérents]



Participation de la CGF au Groupe de travail ministériel sur l'électrification des transports

La CGF a participé le 4 mars à la réunion de lancement du Groupe de travail ministériel sur l'électrification des transports dont les conclusions attendues pour mi avril alimenteront le plan "électrique" du gouvernement.

Présidé par Luc Marbach, ce groupe de travail réunit plus de 30 organismes et organisations.

La CGF a mis l'accent sur 3 points essentiels devant être intégrés dans la réflexion globale sur les enjeux du transport routier de marchandises :

- Prendre en compte l'existence du transport pour compte propre, majoritaire dans le commerce de gros, dont les contraintes d'électrification présentent des spécificités ;
- Poursuivre et renforcer des mesures pour soutenir la demande mais également sur un soutien à l'offre pour lui permettre, face à une concurrence asiatique montante, d'atteindre rapidement la maturité ;
- Dissocier les mesures qui relèvent de la compétence européenne de celles qui relèvent de la compétence nationale en évitant le mélange des genres qui nuit à la lisibilité et à la stabilité attendues par les entreprises.

La CGF adressera prochainement au Groupe de travail ses propositions concrètes pour soutenir le déploiement de l'électromobilité dans le commerce de gros.

LA CGF DANS LES MÉDIAS



REP Emballages Professionnels : Stéphane Antiglo revient dans les Échos sur l'impact de la mesure pour les entreprises

Interviewé par les Échos, Stéphane Antiglo, Président de la CGF, est revenu sur les spécificités du secteur commerce du gros et les nombreux impacts de la mise en place de la REP-EP à partir du 1er juillet 2026 pour les entreprises.

L'occasion de rappeler trois messages clefs :

- l'importance pour le secteur d'être intégré dans les réflexions autour de la gouvernance et du périmètre de la REP ;
- le besoin d'anticiper la publication des textes pour laisser le temps aux entreprises de se préparer ;
- la nécessaire progressivité dans la mise en place de ces nouvelles obligations.

Afin d'accompagner ses adhérents dans l'application de cette nouvelle réglementation, la CGF a mis en place un plan d'actions global : guide pratique, consultations juridiques dédiées, présentations ciblées dans les fédérations ...

A ce titre, la CGF propose à ses adhérents le **jeudi 26 mars un webinaire consacré à la mise en place opérationnelle de la REP-EP.**

L'article revient notamment sur l'impact de cette nouvelle réglementation pour le MIN de Rungis : un site qui pèse plus de 12 milliards d'euros et fait transiter près de 3 millions de tonnes de produits frais chaque année pour nourrir 18 millions de consommateurs.

[Lien vers l'article](#)

VIE DE LA CGF



Commission fiscale de la CGF : point sur les évolutions majeures à venir

La Commission fiscale de la CGF s'est réunie ce 3 mars 2026 afin de faire le point sur plusieurs évolutions importantes du cadre fiscal.

Après un balayage des principales dispositions de la loi de finances pour 2026 et leurs impacts potentiels pour les entreprises du commerce de gros, les membres de la commission ont abordé l'avancement de la réforme de la facturation électronique, ainsi que la question de la suppression de la piste d'audit fiable qui serait une simplification et un gain d'effectivité majeurs pour les entreprises.

Les discussions ont porté ensuite sur deux sujets de vigilance :

- la hausse des requalifications des catégories de valeurs locatives, qui ont un impact substantiel sur la fiscalité locale des entrepôts et locaux professionnels,
- la recodification de la TVA dans le Code des impositions sur les biens et services (CIBS), qui est prévu pour le 1er septembre 2026 et qui va bouleverser profondément les règles et pratiques en matière de TVA.



Logistique urbaine : Participation de la CGF au CTLUD

La CGF a participé le 5 mars à une réunion du Comité Technique de Liaison des acteurs économiques de la logistique urbaine durable (CTLUD-AE) qui a accueilli Thierry Allègre comme nouveau co-animateur représentant la FNTR.

La première partie des travaux s'est concentrée sur le projet de création des zones marchandises appelées à compléter et/ou à remplacer les actuelles aires de livraison. Les réflexions doivent se poursuivre lors de la prochaine réunion du CTLUD-AE.

La seconde partie s'est tenue sous forme d'une réunion plénière des deux CTLUD (acteurs économiques et acteurs publics), en présence notamment côté acteurs publics du GART, de France Urbaine, des Régions de France et d'Intercommunalités de France.

Les discussions ont porté sur les recommandations du rapport sur la logistique urbaine durable dont Anne-Marie Jean, co-auteur avec Anne Marie Idrac, avait exposé préalablement



La CGF aux côtés d' AKTO pour promouvoir les métiers du commerce de gros !

Cette année encore AKTO, aux côtés de la CGF, agit pour la promotion des métiers de la branche en participant à de nombreux salons sur l'ensemble du territoire. La CGF et ses adhérents y seront présents pour contribuer à l'attractivité de la profession. Découvrez en vidéo, les dates des prochains salons.

[Vidéo](#)

L'ACTUALITÉ DES FÉDÉRATIONS



L'ANEEFeL tiendra son AG les 19 et 20 mars prochains

L'Assemblée Générale de l'ANEEFeL aura lieu du 19 au 20 mars 2026 à Tain l'Hermitage. (26). Au programme, des débats publics : La nouvelle mise en marché / comment adapter nos usages et nos entreprises au monde qui vient ?

Avec les interventions d'Olivier Dauvers, Expert en grande distribution et Jean-Dominique Seval, Expert en intelligence artificielle.

[En savoir + sur l'ANEEFeL](#)



Convention annuelle de l'UNCGFL : rendez-vous le 17 avril pour les 80 ans de l'organisation

Le 17 avril 2026, l'UNCGFL fêtera ses 80 ans lors de sa convention annuelle.

Un rendez-vous historique pour la fédération qui représente, défend, et accompagne les grossistes en fruits et légumes depuis 80 ans !

Transition alimentaire, prospective, transmission... autant de sujets qui animeront les tables-rondes et ateliers collaboratifs de cette convention !

En savoir + sur l'UNCGFL



Rendez-vous le 2 avril avec la FEDA pour l'Aftermarket Day, nouveau rendez-vous pour l'après-vente

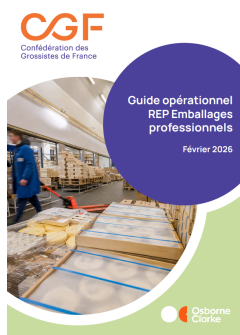
Le 2 avril 2026 au Parc des Princes, la première édition de l'Aftermarket Day réunira l'ensemble des univers de la rechange (pièce, pneu, peinture, carrosserie) autour de conférences, keynotes, ateliers et d'un espace partenaires.

L'événement est parrainé par la FEDA et organisé par Le Journal de la Rechange & de la Réparation et le Journal du Pneumatique.

Au programme de cette journée destinée aux professionnels : conférences, keynotes, ateliers, networking et remise des Prix Aftermarket Day, qui distingueront les entreprises et les personnalités ayant marqué la filière en 2026.

Programme et inscription

LA BOITE À OUTILS DE LA CGF [ADHÉRENTS]



Mise en place de la REP-EP : la CGF publie un guide opérationnel pour accompagner les professionnels

L'entrée en vigueur, au 1er juillet 2026, de la filière REP des emballages professionnels constitue une évolution réglementaire majeure pour les entreprises notamment celles du commerce de gros.

Afin d'accompagner ses adhérents étape par étape dans la mise en place opérationnelle de cette nouvelle réglementation, la CGF a publié un guide pratique en association avec le

cabinet Osborn & Clark. L'enjeu ? Anticiper et sécuriser la mise en œuvre de ces futures obligations.

Au sommaire du Guide :

- Identification des grandes catégories d'emballages ;
- Appréciation du statut de producteur au sens de la REP Emballages ;
- Identification des flux d'emballages entrants et sortants.

Guide CGF REP-EP [Adhérents]



Facturation électronique : inscrivez-vous au webinaire de la CGF le 12 mars

Rendez-vous jeudi 12 mars pour le webinaire organisé par la CGF à destination de ses adhérents sur la facturation électronique. Parmi les points qui seront abordés :

- Appréhender la réforme de la facturation électronique,
- Connaître les nouvelles obligations et l'impact sur les entreprises,
- Identifier les étapes à suivre au sein de l'entreprise pour être prêt pour le 1er septembre 2026

Lien d'inscription [Adhérents]

SAVE THE DATE



Cap sur l'avenir avec le SiTL du 31 mars au 2 avril 2026 !

Face aux mutations économiques, technologiques et environnementales, la filière Transport & Logistique doit accélérer sa transformation. Le SiTL 2026 est le rendez-vous incontournable pour les adhérents CGF souhaitant identifier des solutions concrètes et des leviers de performance.

Du **31 mars au 2 avril 2026**, à **Paris Nord Villepinte** – Hall 7, venez explorer innovations, retours d'expérience, solutions opérationnelles et rencontres ciblées.

Le **Métamorphose Center** concentrera les échanges à forte valeur ajoutée : conférences prospectives, formats interactifs et networking pour transformer les défis en opportunités

business.

Un rendez-vous stratégique pour renforcer votre compétitivité, élargir votre réseau CGF et anticiper les évolutions du secteur. **Réservez votre badge et rejoignez la dynamique CGF !**

**Commande du badge avec
le code 26SITLFULL**



SAVE THE DATE !
Mardi 23 juin 2026

Assemblée générale



10H-12H : AG STATUTAIRE

12H-14H : DÉJEUNER

14H-18H : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE OUVERTE

18H00 : COCKTAIL

MAISON DES POLYTECHNIENS
12 Rue de Poliers, 75007 Paris

Assemblée Générale de la CGF : rendez-vous le 23 juin !

L'Assemblée Générale de la CGF se tiendra le mardi 23 juin. Après une matinée statutaire réservée aux adhérents, elle réunira dès 14h l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et partenaires du secteur.

A travers des tables rondes et l'intervention d'experts, l'AG est un lieu d'échange et de prospective sur les enjeux majeurs du commerce de gros. Le programme sera précisé prochainement. A vos agendas !



Rendez-vous les 26 et 27 août pour la REF 2026 !

A noter dans les agendas ! Les 26 et 27 août 2026, la REF du MEDEF revient dans les allées de Roland-Garros pour deux journées riches en échanges, rencontres et réflexions.



CGF
Confédération des
Grossistes de France



Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous directement à cgf@cgf-grossistes.fr.